

la lettre d'information de la Ville aux commerçants sélestadiens

Le marché du mardi s'installe sur le Neja Waj entre le carrefour Paul Demange et le quai de l'III, dès le 2 juin

Après la réouverture du marché du terroir le samedi matin et la tenue d'un marché alimentaire les mardis 19 et 26 mai, le marché du mardi matin dans son intégralité (alimentaire et non alimentaire) sera implanté sur le Neja Waj, ce qui représente 104 stands, titulaires d'un emplacement à l'année.

La Ville de Sélestat a étudié, en totale concertation avec les services de l'Etat, toutes les solutions, y compris celle de le maintenir dans les rues qu'il occupe habituellement dans le centre-ville. Afin de pouvoir respecter les protocoles de sécurité et sanitaire en vigueur, le choix

des élus s'est finalement porté sur cet axe principal pour que les clients du marché puissent également profiter des commerces du centre-ville.

En plus du square Ehm et de la place Vanolles, et malgré les difficultés d'implantation sur le tronçon entre le carrefour Paul Demange et le quai de l'III (arrêt de la circulation et interdiction du stationnement), les services de la Ville mettront tout en œuvre afin que les consommateurs d'Alsace centrale puissent profiter en toute sécurité des produits proposés par les marchands sur cet axe et dans tous les commerces du centre-ville.



Concrètement, les mesures pour la mise en place du marché :

Règles sanitaires :

- un sens de circulation, 6 points de passage (entrée et sortie) + une sortie unique seront mis en place, tous les autres accès seront condamnés,
- les gestes barrières devront être respectés,
- de la solution hydroalcoolique sera mise à disposition aux entrées et sorties du marché,
- les distances de sécurité seront matérialisées au sol,
- le port du masque sera obligatoire,
- la fréquentation du marché sera limitée à un membre par foyer (exception faite pour des personnes vulnérables et des mineurs accompagnant un adulte).

Stationnement et circulation tout le mois de juin :

- Le stationnement sera interdit les lundis de 19h aux mardis à 14h30 rue du 4e Zouaves, rue du Président Poincaré, parking situé entre la rue Président Poincaré et la rue de la Porte de Brisach, rue des Laboureurs (tronçon compris entre la rue du Président Poincaré et la rue de la Poterie), rue d'Iéna (tronçon compris entre la rue du Président Poincaré et la rue des Capucins), rue de la Pomme d'Or (emplacements de stationnement au

droit du commerce coiffeur Imagine) et rue de l'Hôpital (emplacements de stationnement au droit du commerce les Opticiens Mutualistes).

- La circulation sera interdite les mardis de 5h à 14h30 rue du 4e Zouaves, rue du Président Poincaré, parking situé entre la rue Président Poincaré et la rue de la Porte de Brisach, rue des Laboureurs (tronçon compris entre la rue du Président Poincaré et la rue de la Poterie), rue d'Iéna (tronçon compris entre la rue du Président Poincaré et la rue des Capucins).

- Toutes les voies de circulation permettant l'accès au Neja Waj seront fermées.

- La rue de l'Hôpital (tronçon compris entre la rue du Foulon et la place du Marché aux Choux) et la rue de la Porte de Brisach (tronçon compris entre la rue de l'Hôpital et la place du Vieux Port) seront en contresens les mardis de juin, de 5h à 14h30.